

Décision

Générale

modern

Décision n° 81-1140/PR/FIN supprimant le bénéfice de l'entrepôt privé aux sociétés J.J. Kotharl, SOCOMER, Les Arcades, l'Air liquide et Atish.

n° 81-1140/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Date de publication
30 septembre 1981

Numéro JO
n° 18 du 30/09/1981

Date du numéro
30 septembre 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le bénéfice de l'entrepôt privé est retiré aux sociétés ci-après désignées qui n'ont plus d'activité: J.J. Kothari and Co Ltd Sr Société commerciale de la Mer Rouge – SOCOMER Les Arcades L'Air liquide Atish Trading Co S.A.R.L.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et exécutée partout où besoin sera.

P. le président de la République et po.dx le directeur de cabinet, ISMAEL GUEDI HARED.